

Remboursement dossards Trail Academy

A partir de U18

Saison 2026

La Gym la Coudre indemnise les participants à des compétitions et courses (Trail, route, etc.) à hauteur de 100CHF/ans, réparti sur une ou plusieurs courses.



Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Lors de l'inscription, «Gym la Coudre» doit être spécifié comme club.
- Lors de la course, le T-shirt officiel noir avec logo blanc doit être visible. (dans la mesure du possible selon la météo).
- L'athlète doit s'entraîner avec le groupe de manière régulière durant l'année et participer activement à la vie de la société (bénévolat lors de manifestation, poste dans une commission, etc...)

Le lien ci-dessous permet d'annoncer les courses. Un décompte est fait en fin d'année pour notre caissier qui effectue le remboursement durant le mois de décembre. Il n'est pas possible d'être indemnisé durant l'année.

<https://www.gymlacoudre.ch/Dossards>